

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Métatube (1993) inc, ayant pour mission de **GRANDIR EN PARTENARIAT** avec son équipe, ses collaborateurs et sa clientèle, a choisi d'intégrer cette politique de développement durable à son organisation, dans un souci d'amélioration continue.

Notre politique vise à encadrer l'ensemble des procédures de l'organisation.

Métatube s'engage à :

- **Offrir un milieu de travail sécuritaire.** Pour Métatube, la santé et sécurité de ses ressources est totalement intégrée à ses opérations. Les normes les plus strictes sont respectées par les travailleurs dans la réalisation de leurs tâches.
- **Proposer à ses employés des programmes de formation continue** permettant ainsi d'améliorer leurs connaissances et compétences afin de répondre adéquatement aux besoins des clients en leur offrant des services de qualité supérieure.
- **Permettre** aux employés d'obtenir une formation reconnue, par le biais du programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT).
- **Adhérer au programme d'équité salariale**, régie par le gouvernement provincial, afin de respecter l'équité envers tous les employés. (ées)
- **Intégrer ses employés** au processus de développement durable, en les sensibilisant, en les informant et en favorisant leur participation à l'intégration des bonnes pratiques de développement durable.
- **Développer des relations harmonieuses** avec la collectivité en participant à des campagnes de financement pour certains organismes à but non-lucratif (OBNL).
- **Conserver une bonne rentabilité** afin d'assurer la pérennité de l'entreprise en augmentant son volume d'affaires et ses investissements et en optimisant ses coûts tout en conservant des services de qualité supérieure.
- **Améliorer son apport social**, en demeurant chef de file dans son domaine, permettant ainsi de consolider les emplois actuels et en créer des nouveaux.
- **Coordonner** ses activités de livraison afin d'optimiser tous les déplacements de l'organisation et de diminuer ses émissions de gaz à effets de serres (GES).
- **Offrir** aux travailleurs des points de rassemblement permettant de faciliter le covoiturage.
- **S'approvisionner de façon responsable** en favorisant les fournisseurs régionaux qui ont des bonnes pratiques en développement durable.


M. François Gagné, président

21 Juin 2019
Date